



Ma mère m'a pris mon héritage

Par **PETER HOUILLON**, le **23/07/2009** à **19:10**

Bonjour,

je vous contact car je voudré savoir mes droit j'ai 18 ans et j'avais deux compte bloqué du au décès de mon père, sachant que j'étais enfants lorqsu'il est mort ma mère en a eu la procuration mais au jour d'aujourd'hui je n'ai plus d'argent sur ce compte que puis-je faire pour que ma mère me redonne mes sous qu'elmlle m'a prit sans m'avoir demandé et s'étant fait passé pour ma personne ?
puis-je la poursuivre en jsutice ?

Par **fif64**, le **24/07/2009** à **11:58**

Il faut savoir ce qu'est devenu l'argent sur ce compte.

Si vous étiez mineur, votre mère était sous la surveillance du juge des tutelles et devait lui remettre chaque année un rapport sur l'état de votre patrimoine (incluant donc les comptes bancaires).

Si l'argent a servi au cours de votre scolarité pour payer divers frais, vous ne pouvez rien lui réclamer.

Si l'argent a subitement disparu récemment, vous pouvez prendre contact avec un avocat qui vous orientera vers le tribunal pour assigner votre mère.

Par **saovicente_old**, le **27/08/2009** à **16:10**

si votre mère touchait des aides de CAF (... prime de rentrée scolaire) elle ne peut pas

encaisser 2 fois !!!! donc à voir avec un avocatune nouvelle fois!